



Questionnaire concernant les élections communales 2014.

Commune de Bures sur Yvette

Réponse BUS Buressois Unis et Solidaires

1. Environnement

1.1 Votre programme fait référence à **la protection de l'environnement**, que proposez-vous concrètement comme actions de protection et avez-vous des projets d'aménagement ou d'amélioration de l'existant? Quels sont-ils ?

- Après acquisition complète des terrains, aménager l'Espace Naturel Sensible de la Guyonnerie afin de l'ouvrir au public à terme.
- Obtenir du SIAHVY la réalisation de la zone de rétention du Baratage de façon à en faire un ralentisseur efficace des eaux du ru d'Angoulême en cas de fortes pluies, tout en préservant le charme forestier de l'ancien parc du château de Montjay.
- Poursuivre la gestion différenciée du parc de la Grande Maison

1.2 **Risques** environnementaux sur la commune ? Que proposez-vous pour les réduire ?

Principaux risques :

- Inondations dues à une crue de l'Yvette et de ses affluents, notamment le Vaularon et la Frileuse
- Inondations liées au débordement des eaux usées grossies par les eaux de pluie et les sources qui s'infiltrent dans les réseaux en cas de pluies violentes.
- Glissements de terrains possibles après des périodes de grandes sécheresses
- Accident survenant à un camion transportant des matières toxiques dans la ville ou sur les voies d'accès à l'Université
- Canicule, tempête
- Proximité du CEA ?

Comment réduire les risques :

1. Par toutes les actions mises en place avec l'aide des services techniques de la commune, du Syndicat intercommunal d'aménagement de la vallée de l'Yvette (SIAHVY), de la Lyonnaise des eaux ...
2. Par l'information des buressois (PCS-DICRIM) et lors des exercices du CEA
3. Mise à jour/élaboration des PPMS dans les établissements scolaires

1.3 **L'urbanisation** proposée de la ville peut-elle s'inscrire concrètement dans le cadre de la protection de l'environnement et de la sécurité selon vos projets? Comment ?

Oui, grâce à l'élaboration d'un schéma directeur élaboré à partir de l'orientation de l'équipe municipale, après concertation de la population et avec l'aide d'un urbaniste

1.4 Un Plan de Sauvegarde et un DICRIM ont été réalisés et enregistrés sur la Commune, quel est votre programme à ce sujet ?

Réactualiser ces plans et surtout les populariser. Face à une soudaine catastrophe nous sommes extrêmement désespérés. C'est certainement un atout que de connaître les mesures organisées pour y faire face.

- Donc prévoir des réunions d'information (obligatoires d'ailleurs dans la zone du PPRI) avec distribution du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)
- Des articles dans le bulletin municipal avec une double page à détacher comportant le DICRIM
- Distribution du DICRIM aux nouveaux arrivants.
- Prévoir des exercices d'alerte pour vérifier le bon fonctionnement du personnel et des systèmes d'alarme du Plan Communal de Sauvegarde mis en place en 2007 par la municipalité en place.

1.5 Votre position par rapport au PPRI et un PAPI

Les PPRI sont nécessaires, en particulier pour bloquer hors urbanisation, les zones d'expansion naturelle des crues qui demeurent non urbanisées.

Dans le cas de Bures le PPRI imposé en 2005 est plus contestable, et d'ailleurs a été contesté par les habitants concernés et la municipalité de l'époque. Il fige un quartier fortement urbanisé sans aucun bénéfice face aux éventuelles inondations.

2. Eau potable

- Avez-vous des projets sur ce sujet ?

oui	non
-----	-----

- Si oui lesquels

Étude approfondie puis passage en régie municipale, au moment du renouvellement du contrat avec la Lyonnaise des Eaux en 2018 (eau potable et assainissement).

- Demande et études de tous documents techniques et comptables de la Lyonnaise
- Constitution d'un collectif réunissant élus, associations et citoyens intéressés par le sujet.

Au-delà de la diminution du prix de revient du m³ d'eau, il s'agit de la réappropriation d'un bien public vital et d'une gestion où tout bénéficiaire se trouve réinvestit dans l'eau. Une tarification progressive sera mise à l'étude pour une gestion durable de la ressource (par exemple : prix différencié et progressive selon la quantité consommée et selon les usages de l'eau, distinction entre satisfaction des besoins vitaux et autres usages).

- L'utilisation de sulfate d'alumine (alun) pour purifier l'eau du robinet (floculation) est-elle selon vous un problème de santé publique ? Pouvez-vous vous exprimer à ce sujet et faire vos propositions?
- Si oui, imposerez-vous une autre technique pour notre ville.

Il semble que cela puisse être un problème de santé publique. Il faudra donc étudier les solutions possibles pour les mettre en œuvre. Application du principe de précaution.

3. Eaux de ruissellement et eaux de pluie

Que proposez-vous concrètement

- pour gérer les arrivées et les envois des eaux de ruissellement sur la commune ?

- Travailler avec les communes limitrophes pour imposer des mesures de stockage et de rétention des eaux pluviales en amont
- Travailler également avec les agriculteurs des plateaux pour trouver des solutions de drainage et de fossés qui gardent l'eau et lui donnent le temps de s'infiltrer
- Exiger du SIAHVY la programmation du bassin des Fauvettes et d'un bassin supérieur
- Exiger du SIAHVY la réalisation rapide au Baratage de la zone d'expansion des crues du ru d'Angoulême
- Suivre de près et peser sur les décisions des aménageurs du Plateau de Saclay, imposer une gestion des eaux du plateau sur le plateau (station d'épuration, remise en état des rigoles, noues, bassins de rétention)

- pour les eaux de pluie ?

- Poursuivre voire intensifier les contrôles de conformité
- Reprendre la mise en conformité des bâtiments publics de Bures

4. Zones de rétention et bassins réalisés

Quel est votre programme

- pour la mise en place dans les secteurs non pourvus

Intervention de l'élu(e) responsable de l'environnement auprès du SIAHVY

- pour la réalisation du bassin des Fauvettes déjà étudié et programmé en 2007
 - Pour la mise à l'étude de la zone du Baratage
 - La mise à l'étude d'un bassin supérieur rue des Fauvettes permettant la capture de l'ancien ruisseau
- l'entretien régulier des berges de l'Yvette et des affluents
 - Surveillance régulière et rappel auprès du SIAHVY concernant les berges de l'Yvette
 - Information, sensibilisation des riverains responsables de leurs berges
 - Distribution aux nouveaux arrivants, et riverains, d'une notice les informant de leurs droits et obligations

5. Assainissement

5.1 - Des recherches de **conformités de branchements des eaux** ont été instituées depuis de nombreuses années sur la commune.

Cela vous semble

Indispensable	Réglementaire	Inutile	Gaspillage financier	Ne se prononce pas
XXX !	X			

* plusieurs réponses possibles

5.2 - **Eaux Claires Permanentes Parasites et Eaux Météoriques dans les réseaux des eaux usées, eaux usées dans les eaux pluviales.**

Quel est votre programme de correction ?

- Poursuivre et si possible augmenter le nombre des contrôles de conformité
- Poursuivre et vérifier tous les contrôles programmés dans le contrat avec la Lyonnaise : visites nocturnes sur les réseaux d'eaux usées, bilan annuel de la pollution aux exutoires des réseaux d'eaux pluviales, point de mesure de 4 semaines pour le suivi des eaux claires météoriques, contrôle caméra dans les canalisations ...

6. Contrôles et certifications

Que proposez-vous concrètement pour l'ensemble des données référencées ci dessus ?

- Réunions régulières avec les techniciens de la Lyonnaise pour contrôle et améliorations des mesures programmées
- Faire respecter la nécessité d'un contrôle et d'une mise en conformité avant toute vente votée en décembre 2002 par la municipalité de l'époque.

7.Travail collégial avec les Associations.

Quel est votre programme ?

Suite aux inondations des années 2000 la municipalité avait créé un Comité des eaux. Il réunissait des élus, les 3 associations des riverains bordant l'Yvette, le Vaularon, la Frileuse et des citoyens concernés par le sujet. L'association VYF a fusionné les trois associations et sa compétence reconnue en fait l'interlocuteur privilégié des élus.

8. Informations réglementaires des Habitants concernant la protection contre les risques.

Stratégies.

Le règlement de la zone du PPRi impose des réunions d'information tous les deux ans. Il faudra les tenir, non pour affoler les habitants, mais au contraire pour leur apporter la certitude de mesures possibles face à une crue et de la solidarité de la municipalité.

Proposer des animations auprès du public scolaire sur les risques majeurs. Sensibilisation dans les écoles, préalable à l'enseignement de cette question au collège (en histoire et géographie en 5^e, en SVT...). Partenariat possible avec le collège.

Voir aussi réponses à la question n°1.4

V.Y.F. vous remercie pour votre participation. Les réponses seront diffusées aux adhérents.